

# Mon projet de formation et son financement en 5 étapes



Au préalable, je m'informe sur les formations prises en charge par Actalians

- ▶ Consultez les thèmes et les barèmes de prise en charge.  
Des questions ? Contactez notre centre d'appels au 01 53 00 86 00

## 1- Sur la page d'accueil de notre site web [www.actalians.fr](http://www.actalians.fr), onglet

 Adhérents

je me connecte à mon compte ou je crée mon compte en ligne pour saisir ma demande de prise en charge

- ▶ Pour créer votre compte, munissez vous de votre n° de Siret et de votre n° d'identifiant ou (clé web) - ce dernier figure sur votre bordereau de versement de cotisations.

Des questions ? Contactez notre centre d'appels au 01 53 00 86 00

## 2- Sous l'onglet **JE TRANSMETS**, je sélectionne « une formation »

je saisis et j'envoie ma demande de prise en charge dématérialisée

- ▶ Avant de saisir votre demande, préparez la liste des stagiaires, le n° de Siret de l'organisme de formation, les fichiers PDF du programme et de la convention de formation.
- ▶ Une fois saisie, validez votre demande pour envoi à Actalians.
- ▶ Vous pouvez éditer le récapitulatif de votre demande de prise en charge et le conserver (Il est inutile de nous l'adresser car votre demande est totalement dématérialisée).

## 3- Sous l'onglet **JE CONSULTE**

je consulte le financement accordé par Actalians

- ▶ Cette information est accessible sous 8 jours après l'envoi de votre demande de prise en charge.

## 4- Sous l'onglet **JE TRANSMETS**, je sélectionne « une demande de remboursement »

je saisis et j'envoie ma demande de remboursement

- ▶ A faire dès la fin de la formation.
- ▶ Vous êtes remboursé(e) dans les 30 jours qui suivent la réception de votre demande. Idéalement par virement si vous avez renseigné votre RIB sur votre compte en ligne.